

<http://ec-mariecurie-lavilleauxdames.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article129>



# INFOS 01/12/2021 NOUVEAU PROTOCOLE COVID ABSENCES COLLEGUES

- DIRECTION -

Date de mise en ligne : mercredi 1er décembre 2021

---

Copyright © Ecole élémentaire Marie Curie de LA VILLE AUX DAMES -

Tous droits réservés

---

Madame, Monsieur,

## NOUVEAU PROTOCOLE COVID

Un nouveau protocole vient d'être mis en place pour limiter les fermetures de classe.

Si un élève est déclaré positif dans la classe de votre enfant, et en concertation avec la cellule COVID, la classe n'est plus systématiquement fermée.

Vous serez informés dans les meilleurs délais.

Votre enfant pourra retourner en classe dès qu'il présentera un résultat de test négatif.

Les tests éligibles sont les tests RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé ou salivaire, RT-LAMP ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé. Ces tests doivent être réalisés auprès de professionnels.

Les tests sont gratuits pour les mineurs.

â€" > Si le test est positif, l'élève devient un cas confirmé. La famille informe la directrice. L'élève devra respecter un isolement de 10 jours. A son retour, il devra porter le masque en permanence (intérieur et extérieur) pendant 7 jours.

â€" > Si le test est négatif, l'élève pourra revenir en classe pour suivre les cours sur présentation obligatoire du résultat du test.

L'élève ne peut revenir à l'école que sur présentation du résultat du test.

En l'absence de présentation du test, la suspension de l'accueil est maintenue pour la durée de 7 jours.

La continuité pédagogique est assurée par l'enseignant en attente de la présentation du test ou pendant 7 jours pour les familles qui ne souhaitent pas effectuer le test.

## ACTUALITE COVID

Un cas positif a été signalé hier dans une classe. Le nouveau protocole a été mis en place.

## ABSENCES COLLEGUES

Des collègues sont absents. Vous pouvez relire à l'article à ce sujet.

En cas de collègues non remplacés, les élèves sont répartis dans les classes.

Je souhaite revenir à ce sujet sur trois points :

[-] Information répartition : toutes les familles ont été destinataires d'une information (via cahier de liaison) pour leur demander si elle souhaitaient venir chercher leur enfant en cas de répartition. Les collègues m'ont informée du choix. C'est pour cette raison que la direction appelle les parents qui en ont fait la demande.

[-] Conditions de répartition : les élèves sont répartis dans toutes les classes pour éviter des effectifs trop importants par classe. C'est pour cette raison qu'un élève de CE1 peut se retrouver dans une classe de CM. Le collègue de la classe d'accueil n'a pas pour mission de lui donner du travail et de le faire travailler. Il s'agit uniquement d'un accueil.

## **INFOS 01/12/2021 NOUVEAU PROTOCOLE COVID ABSENCES COLLEGUES**

---

[.] Elèves répartis en cas de situation COVID : si les élèves sont répartis et que dans cette classe, un cas COVID positif est signalé, la procédure (résultat test à fournir) s'applique aussi pour eux.

La situation n'est simple pour personne mais sachez que tout est organisé pour gérer au mieux la situation.  
Je vous remercie pour votre compréhension.

Rappel : prévoir un stock de masques dans le cartable.

Cordialement,  
Anne-Marie SAINT-JEAN